

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Roubaix Alzheimer	367,20 €
Animation musical	300,00 €		
Accueil... Café lot de 3 paquets de 250 gr Thé (citron, caramel, menthe, fruits rouge..) Sucre 100 dosettes = 1,83 € 1,83 € x 3 = 5,49 € Lait 10 dosettes = 0,60 € 0,60 € x 10 = 6 € Biscuits Spéculos 4 paquets 2,99 € 2,99 € x 4 = 11,96	6,45 € 10,00 € 5,49 € 6,00 € 11,96 €	Participation des personnes (4) 15 € x 60 = 900 €	900,00 €
Verres de l'Amitié Canapés : Plateau de 48 toasts 16,95 € 16,95 € x 3 = 50,85 € + Pain surprise (60) 23,50 € 50,85 + 23,50 = 74,35 €	74,35 €		
			€
Boissons/ Eaux plate 1,5 L par 6 = 1,19 € 1,19 € x 6 = 7,14 € Jus d'orange 0,72 le L 0,72 x 20 = 14,40 € Jus de Pomme 0,85 € le L 0,85 € x 20 = 17 € Jus d'Ananas 0,81 € le L 0,81 € x 20 = 16,20 €	7,14 € 14,40 € 17,00 € 16,20 €		
Buffet + Dessert 21 € x 60 = 1 260 €	1 260,00 €		
Fromage	91,00 €	Autres financements (à préciser)	
Goûter : Mignardises : 8 plateaux de 16 mini gâteaux 6,50 € 6,50 € x 8 = 52 € Plateau de 12 mini gâteaux 4,85 € 10 plateaux 4,85 € x 10 = 48,50 €	52,00 € 48,50 €		
Achat de fournitures (3) Nappes rouleau de 50 m = 6,69 € 6,69 x 2 = 13,38 € Serviettes 2,95 € les 100 2,95 € x 3 = 8,85 €	13,38 € 8,85 €		
Décoration florale 2 € x 20 = 40 €	40,00 €		



Frais Postaux Timbres prioritaires 1,16 € x 300 = 348 €	348,00 €		
Tracts, affiches Réalisés et imprimés gracieusement par L'UCR			
		Aide demandée au PIC	1 200,00 €
Taxes (SACEM)	52,00 €		
MDA photocopies	25,00 €		
Divers Masques Boîte de 50 masques	25,00 €		
Gel hydroalcoolique 1 L = 9,90 € 9,90 € x 2 = 19,80 € Gel hydroalcoolique 250 MI = 3,67 € 3,67 € x 4 = 14,68 € Total : 19,80 € + 14,68 € = 34,48 €	34,48 €		
Financement d'un autre projet (5)			
Total	2467,20 €	Total	2 467,20 €

(*) Joindre impérativement les devis

(1) Si le local d'une Association est utilisé, s'assurer que cette Association est protégée pour la fête que vous organisez

(3) N'est pris en compte que le matériel consommable servant à organiser la fête, papier, colle,...

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement

(2.) Pour les voyages collectifs, le Règlement Intérieur ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les indique les conditions suivantes :

usagers doivent nécessairement participer au projet.

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DE PROJET Fait à : Roubaix Date : 24 /08 /2020

Mme Duquenne Rogère Mme Dorne Sabine Mme Schepers Monique

Duq *Dorne* *Schepers*

